



Les aides financières versées dans le cadre du programme Erasmus + sont destinées à financer le surcoût engendré par un séjour à l'étranger (frais de voyage, niveau de vie plus élevé...) : elles ne sont en aucun cas attribuées pour couvrir les dépenses usuelles telles que le logement, la nourriture, etc...

Bourse ERASMUS +

A) CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour tout départ en mobilité d'études, vous pourrez bénéficier de la bourse Erasmus +

B) MONTANT

La bourse varie en fonction de la destination (groupe de pays) :

GROUPE 1 : 9.833 EUROS / JOURS SUR PLACE

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède

GROUPE 2 : 8.166 EUROS / JOURS SUR PLACE

Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie

GROUPE 3 : 8.166 EUROS / JOURS SUR PLACE

Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie,

Forfait voyage en fonction de la distance : entre **211€ et 395€**

C) VERSEMENT

Le versement est réalisé par l'Agence Européenne (via l'Université de Poitiers) 250€ à 350€/mois. 80% du montant total est versé au début du séjour (2 à 3 semaines après votre arrivée) et les 20% restant seront versés au retour sur présentation d'une attestation de présence signée par l'Université d'accueil, du rapport détaillé et du passage du test de langue à l'issue de la mobilité.

AMI : Aide à la Mobilité Internationale

(cumulable avec la bourse ERASMUS +)



A) CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être boursier CROUS (même à l'échelon 0)
- Être inscrit en Licence, Master ou Doctorat de l'enseignement supérieur au moment prévu pour le départ en mobilité.
- Avoir un projet de mobilité pour études à l'étranger dans le cadre de son cursus universitaire (ce qui exclut les stages à l'étranger)
- Avoir un séjour d'études à l'étranger compris entre 3 et 9 mois

Pièces justificatives à envoyer au service RI :

- ☒ Formulaire de candidature (transmis par mail par le service RI de l'IAE)
- ☒ Un RIB
- ☒ Dernier avis d'imposition (revenu fiscal de référence)
- ☒ Copie de l'avis d'attribution des bourses sur critères sociaux concernant l'année de la poursuite d'études à l'étranger.

B) MONTANT

400 euros/mois quel que soit votre échelon (y compris l'échelon 0). La commission décidera du nombre de mois attribués ; le minimum étant de 2 mois à ce jour (soit 800 € minimum).

C) VERSEMENT

- 50% restants sur remise de l'attestation d'arrivée
- 50% lors de la remise de l'attestation de départ

Soutien pour l'inclusion forfaitaire

(Un complément financier forfaitaire soutenant l'inclusion est attribué afin d'encourager la participation des publics répondant à l'un des critères suivants)

Critères pour les personnes	Exemples de justificatifs
1) Situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc...
2) Habitant dans une commune classée <u>Zones de France Ruralités Revitalisation (ZFRR)</u>	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.) Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc...
3) Habitant dans une commune classée <u>Quartiers Prioritaires de la Ville</u>	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc....
4) Boursier du supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse
5) Inclusion	Attestation par une assistance sociale ou équivalence